MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Les Archives Secrètes de la Police · Tome VIII : La Fin d'un Monde

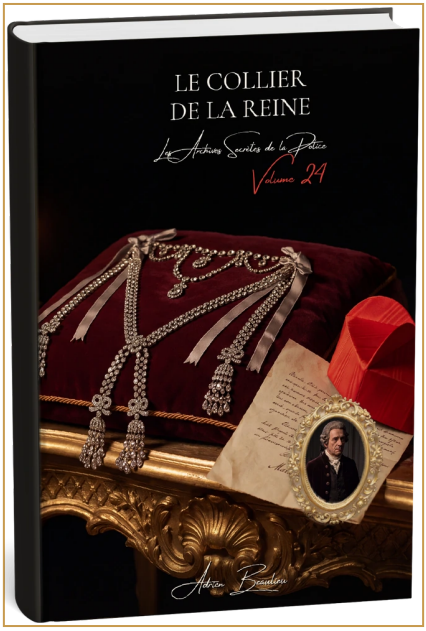

Le Collier de la Reine

PREMIER CHAPITRE INTÉGRAL OFFERT

ADRIEN L. BEAULIEU

adrienbeaulieu.com · Ex-libris d'extrait gratuit

EXTRAIT DE LECTURE · DE L’ARCHIVE AU FEUILLETON

1. Le rochet

Ce tome a eu deux voix ; il en aura une troisième, et ce sera la dernière de l’Époque, parce que l’homme qui la tient fut le dernier de sa charge. Je dois dire par quelles mains cette affaire passa avant de dire ce qu’elle fut, car c’est la seule manière de la lire qui ne soit pas celle de tout le monde : on l’a racontée cent fois, du côté de la cour, du côté du Parlement, du côté des mémoires et des chansons ; personne ne l’a racontée du côté de la table où arrivaient les pièces, et c’est là que j’ai mes cartons. Je n’y ai pas trouvé ce qu’on y cherche d’ordinaire — les interrogatoires, les notes au ministre ; on les a emportés, et je dirai quand. J’y ai trouvé ce qui reste quand on a emporté le reste : un Livre de Raison, tenu par un honnête homme qui transmettait ; un inspecteur qui lisait ; une fille des Halles qui comptait ; et, en tête de quarante et un cartons d’avis, un mot écrit à l’encre par une main que le lecteur connaît.

L’homme est Louis Thiroux de Crosne, seizième et dernier lieutenant général de police de Paris. Il avait quarante-neuf ans quand il entra dans la charge, le 11 août 1785 ; il avait été conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Rouen pendant dix-huit ans, et il passait, de l’avis de tous ceux qui l’ont connu et du mien, pour un génie des plus ordinaires, mais susceptible de justice et de raison — ce qui, dans un temps ordinaire, eût suffi, et ce qui, dans le sien, ne servit de rien. Il n’a laissé aucun texte de sa main ; ce que je donne de son cahier, je l’ai reconstitué d’après ce qu’il transmit, qui est abondant, et d’après ce qu’on sait de lui, qui est peu ; et je préviens

le lecteur que sa plume ne ressemble pas aux deux autres : elle n'a pas de trait, comme celle du premier, ni de note en bas de page, comme celle du second ; elle transcrit la pièce, elle y ajoute une ligne, elle la fait remonter. Il transmettait. C'est le verbe de sa vie, et c'est le verbe de ce volume, qui est celui d'une police qui sut tout, prouva tout, transmit tout, et perdit.

Il entra dans la charge un jeudi. Le lundi suivant, à Versailles, on arrêtait le grand aumônier de France en habits pontificaux dans la galerie des Glaces, et il l'apprit à trois heures de l'après-midi, par une lettre. Il avait la charge depuis cinq jours. Je commence par ceux-là.

La passation se fit le mercredi 10 août, rue Neuve-Saint-Augustin, dans le grand cabinet, entre deux hommes qui ne se connaissaient que de nom et qui avaient chacun, pour l'autre, cette politesse de robe qui tient lieu de tout le reste. Lenoir avait cinquante-deux ans et neuf années de seconde lieutenance ; il partait fatigué, sans disgrâce, avec une pension et la bibliothèque du roi, ce qui est la manière la plus douce que la monarchie ait jamais trouvée de remercier un homme qui a tout su ; il partait, disait-on dans les bureaux, les mains propres, et il n'y avait dans cette expression, chez ceux qui l'employaient, ni ironie ni éloge : un constat. De Crosne avait quarante-neuf ans, la figure longue et attentive d'un homme qui a lu des dossiers d'intendance pendant dix-huit ans et qui s'attend à en lire d'autres, et il écoutait comme on lit : sans interrompre.

On fit le tour des bureaux. On fit le tour des cartons. Lenoir les lui montra rayon par rayon, comme un intendant remet les états d'une généralité — la sûreté, les nourrices, les hôpitaux, la librairie, les étrangers, les garnis, le Mont-de-Piété, l'École de boulangerie, l'éclairage, les Innocents, dont l'arrêt du Conseil se préparait depuis

l'hiver, les maisons des ponts, qu'on parlait d'abattre —, et de Crosne suivait, la main derrière le dos, en homme qui retient tout et ne touche à rien avant qu'on le lui ait donné. Ils arrivèrent à la rangée du haut.

Il y avait là quarante et un cartons, serrés, dont chacun portait sur son étiquette un nom ou une initiale, et, au-dessus du nom, à l'encre, d'une écriture droite qui n'était pas belle et qui se lisait, le même mot ; et, entre deux de ces cartons, un quarante-deuxième, plus plat, sans nom, dont l'étiquette disait seulement : Ce qu'on m'a montré.

De Crosne lut le mot. Il le lut sur le premier carton, puis sur le second, puis il fit, des yeux, le tour du rayon, et il vit qu'il était partout.

— Douteux , dit-il. Sur tous.

— Sur tous, monsieur. Ce sont les avis des agents rétribués, depuis 1776, classés par main. Ils ne sont pas faux. Ils ne sont pas vrais. Ils sont douteux, tant qu'une autre main ne les a pas lus, et je veux qu'on s'en souvienne en ouvrant. — Lenoir s'arrêta, et il ajouta, d'une voix qui ne s'adressait pas tout à fait à son successeur : — Ceux qui portent douteux , c'est moi.

— C'est vous qui les avez annotés ?

— C'est moi qui l'ai fait écrire. La main est d'un autre ; vous la connaîtrez. — Il posa un doigt sur le carton plat, sans le tirer. — Celui-ci, ne l'ouvrez pas tout de suite. Il n'est pas utile. Il est seulement vrai. Vous aurez le temps.

— Qu'y a-t-il dedans, monsieur ?

— Des lettres d'imprimerie. Une main. Une lettre. — Lenoir retira son doigt. — Rien qui serve à la police de Paris ; tout ce qui m'a servi. Je vous le laisse parce qu'il est de la charge et non de moi, et parce qu'un jour, peut-être, vous aurez sur votre table une chose que vous ne saurez pas ranger, et que vous saurez alors qu'il y a un carton pour cela. C'est le seul conseil que je vous donne. Je n'en ai pas reçu quand je suis entré ; je ne sais pas si j'en aurais voulu.

De Crosne regarda le mot encore un instant, avec l'attention polie d'un homme à qui l'on remet une clef dont on ne lui dit pas la porte ; il ne demanda pas ce qui s'était passé en 1781, parce qu'il n'était pas homme à demander ce qu'on ne lui disait pas, et parce qu'il pensait, à ce moment, qu'il aurait le temps. Il dit seulement :

— Je lirai, monsieur.

— Lisez, dit Lenoir. C'est tout le métier ; j'ai mis neuf ans à le savoir. — Et il eut, en se détournant, ce très léger mouvement de la tête qu'on ne lui voyait jamais, et qui pouvait être un salut à la rangée du haut autant qu'à l'homme qui allait en avoir la clef.

Cordier était là. Il avait porté les cartons lui-même, la veille, du cabinet du fond à la rangée du haut, parce que c'était sa main qui était dessus et qu'il n'avait pas voulu qu'une autre les touchât ; il se tenait près de la porte, comme il s'y tenait depuis neuf ans, et il avait cinquante-trois ans, et Lenoir, en sortant, s'arrêta devant lui — ce qu'il n'avait jamais fait — et lui dit, assez bas pour que le nouveau lieutenant de police ne l'entendît pas, ou l'entendît sans l'écouter :

— Vous lirez pour lui aussi, monsieur Cordier. Il ne sait pas encore qu'il en a besoin.

— Je lirai, monsieur.

— Je sais. — Il prit son chapeau. — C'est la seule chose que je laisse ici dont je sois sûr.

Il descendit l'escalier. Il n'y a rien à dire de plus sur cet homme dans ces pages ; il y est entré au tome précédent par une émeute de pain dont il n'a jamais écrit qu'une ligne, et il en sort par un escalier, un mercredi d'août, sans que personne, sauf un inspecteur près d'une porte, ait pensé à le regarder descendre. Il vécut vingt-deux ans encore. Il ne reparaît pas.

Ce 12 août 1785.

J'ai pris séance hier. M. le baron de Breteuil m'a fait l'honneur de me recevoir à Versailles le matin, et de me dire que le roi attendait de moi ce qu'il avait eu de mon prédécesseur, ce qui est une manière de me dire ce qu'il en attendait sans me le dire. Je transcris ici, pour m'en souvenir, ce qui m'attend cette semaine et les suivantes : l'arrêt du Conseil sur le cimetière des Innocents, dont les pièces sont au rapport et qu'on espère pour l'automne — il y a seize ans qu'on le demande ; l'état des maisons du pont au Change et du pont Notre-Dame, qu'on parle d'abattre et dont il faut d'abord savoir qui les habite ; la mendicité, qui est ce qu'elle est ; les ateliers de charité. J'ai reçu les cartons de M. Lenoir, qui sont en ordre, et dont quarante et un portent en tête un mot que je ne m'explique pas encore et que je n'ai pas demandé ; il m'a dit que je le comprendrais en lisant ; je lirai. Je note que je n'ai rien vu, dans cette maison, qui ne fût à sa place, et que c'est une chose rare, et que je m'en défie un peu, comme on se défie d'un état trop bien tenu.

Je donne la pièce. Elle est dans les cartons — c'est l'une des rares qui y soient restées —, sous la forme d'un rapport « fait à M. de Crosne » le soir même ou le lendemain, que je transcris dans ce qu'il a d'essentiel, parce que c'est par là que le lieutenant de police apprit ce qui s'était passé, et que le lecteur doit l'apprendre comme lui : après, par écrit, et sans y avoir été.

Le 15 août 1785, le roi a donné ordre au garde des sceaux et à M. le baron de Breteuil de se rendre à dix heures du matin auprès de Sa Majesté. Le roi et la reine ont remis à M. le baron de Breteuil un mémoire signé de deux marchands joailliers de Paris , les sieurs Boehmer et Bassenge, qui réclamaient le paiement d'un collier de diamants d'un million six cent mille livres, vendu, disaient-ils, à Sa Majesté la reine par l'entremise de M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, sur des billets signés d'un nom qui n'était pas celui qu'on lui prête. M. le cardinal, qui se trouvait au château pour la messe de l'Assomption, fut mandé dans le cabinet du roi, en présence de la reine, du garde des sceaux et du ministre. On lui montra le mémoire. M. le cardinal a répondu : — Sire, cela est vrai, j'ai été trompé. On lui demanda où étaient les billets. — Sire, je les ai, ils sont faux ; je crois bien qu'ils sont faux, je les apporterai à Votre Majesté. Le roi lui dit alors : — Monsieur, je ne puis me dispenser dans une pareille circonstance de faire mettre les scellés chez vous, et de m'assurer de votre personne. Le nom de la reine m'est précieux ; il est compromis, et je ne dois rien négliger. Le cardinal supplia qu'on lui évitât l'éclat, pour lui et pour les siens. Le roi répondit : — Je tâcherai de les consoler autant que je le pourrai, je désire que vous puissiez vous justifier ; je fais ce que je dois, comme roi et comme mari.

Puis M. le cardinal sortit du cabinet, et l'on donna l'ordre de l'arrêter ; et il fut arrêté dans la galerie, à midi, devant toute la cour qui attendait la messe, en habits pontificaux — la soutane rouge, le rochet de dentelle, la mosette —, par un lieutenant des gardes du corps qui lui dit seulement qu'il avait ordre ; on le conduisit dans son appartement, où l'on mit les scellés ; et le soir, on le mena à Paris, et dans la nuit à la Bastille, où M. de Launay le reçut avec les égards dus à un prince de l'Église et à un prisonnier du roi. Il y resta neuf mois et demi.

Voilà la pièce. J'y ajoute ce qu'elle ne dit pas, et que tout Versailles vit : que le grand aumônier, descendant l'escalier de la galerie entre deux gardes, en rochet, demanda à s'arrêter un instant pour écrire un mot au crayon à un homme à lui, et qu'on le lui permit ; et que l'homme courut à Paris, et que les papiers qu'on aurait voulu trouver sous les scellés de l'hôtel de Strasbourg ne s'y trouvèrent pas tous. Je ne l'écris pas pour le roman ; je l'écris parce que c'est la première chose, dans cette affaire, qui fut faite plus vite que la police, et qu'il y en eut beaucoup d'autres.

De Crosne apprit la chose à trois heures de l'après-midi.

Il était dans le grand cabinet, avec le rapporteur de l'affaire des Innocents, devant un plan du cimetière où l'on avait marqué au crayon rouge les fosses qu'on ouvrirait en premier ; on parlait de chaux et de torches, de la nuit où il faudrait commencer, du quartier qu'il faudrait faire taire ; et un commis entra avec une lettre de Versailles, qui portait le cachet de la Maison du roi et qu'on avait fait courir. Il la lut debout.

M. le baron de Breteuil avait bien voulu lui écrire, de sa main, six lignes : que le roi venait de faire arrêter M. le cardinal de Rohan pour une affaire qui touchait au nom de la reine ; que l'on mettait les scellés à Versailles et qu'on les mettrait à Paris, à l'hôtel de Strasbourg, où il envoyait un commissaire ; qu'une dame de la Motte, née Valois, était impliquée et qu'il fallait la trouver ; et qu'il comptait, pour tout ce qui se ferait à Paris, sur les soins de M. de Crosne, dont il connaissait l'exactitude.

Il lut la lettre deux fois. Il la posa sur le plan des Innocents, à plat, sur les fosses au crayon rouge ; il congédia le rapporteur avec un mot d'excuse ; et il resta seul, debout, les deux mains sur la table, devant six lignes qui lui apprenaient, dans l'ordre : qu'une affaire d'État avait éclaté le matin à quatre lieues de sa table ; qu'on en avait décidé tout ce qui se pouvait décider sans lui ; qu'on le chargeait de trouver une femme dont il ne savait que le nom ; et qu'on connaissait son exactitude. Il n'avait vu aucune pièce. Il ne savait pas ce qu'était le collier, ni les billets, ni ce que le cardinal avait dit ; il ne le saurait que le lendemain, par le rapport que j'ai donné. Il savait seulement qu'il avait la charge depuis cinq jours, et que ce qu'on lui demandait était de faire, à Paris, la police d'une chose qui s'était passée à Versailles et dont Versailles savait tout.

Il fit ce qu'il fit toute sa vie. Il s'assit, il prit une feuille, et il transmit. Il écrivit au commissaire du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois de se rendre à l'hôtel de Strasbourg avec le commissaire de Versailles et d'y tenir la main aux scellés ; il écrivit à l'inspecteur Quidor, qui avait la librairie et les étrangers et qui était le plus exact de ses hommes, de faire rechercher une dame de la Motte, née de Valois, demeurant, croyait-on, rue Neuve-Saint-Gilles, au Marais ; et

il fit appeler trois inspecteurs de quartier, dont celui du faubourg Saint-Antoine, pour leur donner le même ordre. Puis il écrivit à M. de Breteuil qu'il avait reçu sa lettre à trois heures, et qu'il avait donné ses ordres à trois heures et demie, ce qui était vrai, et ce qui était, je crois, la seule chose de la journée dont il fût sûr.

Cordier fut appelé à quatre heures. Il monta, comme il montait depuis vingt-huit ans, et il trouva dans le grand cabinet un homme qu'il ne connaissait que depuis quatre jours, debout devant un plan de cimetière sur lequel il y avait une lettre, et qui lui dit, sans préambule et sans s'asseoir, ce qu'il venait d'écrire à Quidor : qu'on recherchait une dame de la Motte, née Valois, rue Neuve-Saint-Gilles ; qu'elle avait sans doute quitté Paris ; qu'il fallait savoir par où, et quand, et avec qui ; et qu'on ne disait rien à personne de la raison.

— Quelle raison, monsieur ?

De Crosne le regarda. Il avait, pour les questions qu'on lui posait, une manière de les peser avant d'y répondre qui n'était pas de la méfiance, mais de l'exactitude, et qui faisait qu'on attendait sa réponse comme on attend un poids sur une balance.

— Une affaire qui touche au nom de la reine, monsieur Cordier. M. le cardinal de Rohan a été arrêté ce matin à Versailles. C'est tout ce que je sais ; c'est plus que je ne dois dire. Vous ne le direz pas.

— Je ne le dirai pas, monsieur. — Cordier marqua un temps. — On le sait déjà.

— Qui ?

— Le faubourg, monsieur. Un marchand de vin de la rue de Charonne me l'a dit à deux heures, en me versant un verre : que le

cardinal avait été pris à Versailles, ce matin, en habit de messe, pour une affaire de diamants. Il le tenait d'un cocher de la cour qui avait fait la route en deux heures et demie et qui en parlait à la barrière. Je n'y ai pas cru. Je suis monté parce qu'on m'appelait.

De Crosne ne répondit pas tout de suite. Il regarda la lettre sur le plan, et le plan sous la lettre, et Cordier vit passer sur cette figure longue et attentive quelque chose qui n'était pas encore de l'inquiétude — il n'en eut jamais, ou il ne la montra jamais —, mais la première mesure d'un écart : entre l'heure où il avait su et l'heure où la ville savait, il y avait un verre de vin dans une arrière-boutique du faubourg, et une heure.

— Deux heures, dit-il. J'ai reçu à trois.

— Oui, monsieur.

— Et l'hôtel de Strasbourg ?

— Je n'en sais rien, monsieur. Mais si un cocher en parle à la barrière du Trône à deux heures, on en parle rue Vieille-du-Temple à une heure et demie. Le commissaire trouvera les scellés à poser sur une maison qui sait déjà pourquoi.

Le lieutenant de police hocha la tête, lentement, une fois. Il ne fit pas d'observation ; il n'en faisait jamais ; il prit la feuille où il avait écrit son ordre à Quidor, et il ajouta en marge, de sa main, une ligne que Cordier lut à l'envers, parce qu'il lisait tout : la ville en parle depuis deux heures ; faire vite.

— Allez, monsieur Cordier. Rue Neuve-Saint-Gilles. Sans bruit ; il n'y en a déjà que trop, et ce n'est pas le nôtre.

Il y alla. La rue Neuve-Saint-Gilles est une rue du Marais, courte, bourgeoise, à deux pas de la place Royale, où l'on loue des maisons entières à des gens qui veulent avoir l'air d'en être ; la maison de la dame de la Motte était au milieu, à porte cochère, avec un portier qui la gardait depuis dix-huit mois et qui ouvrit à Cordier comme on ouvre à un homme qu'on attendait sans le vouloir.

— La police, dit-il avant que Cordier eût parlé. Je le savais. Vous êtes le second.

— Le second ?

— Il y a eu un monsieur à midi. Pas de la police ; un monsieur. Il a demandé si Madame était là, et où elle était, et j'ai dit ce que je dis à tout le monde depuis vendredi : partie pour sa terre. Il a dit : quelle terre ? J'ai dit : je ne sais pas, monsieur ; Madame ne me dit pas ses terres. Il est reparti. Il avait une voiture de place et il a dit au cocher : rue Vieille-du-Temple. — Le portier s'essuya les mains à son tablier. — Je vous dis tout, monsieur l'inspecteur, parce que je n'ai rien à cacher et que je voudrais qu'on le sache.

— Fin des premières pages offertes (Chapitre I complet à retrouver dans l'édition intégrale) —

MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Poursuivre l’enquête avec Adrien L. Beaulieu

Retrouvez la fiche complète de « Le Collier de la Reine » pour réserver l’édition complète dès son ouverture, ou plongez dès ce soir dans notre trilogie historique disponible immédiatement.

Ouvrir la fiche officielle de « Le Collier de la Reine » →

Lire dès ce soir : Trilogie Treize à Table Tomes I–III (24,90 €) →

https://adrienbeaulieu.com/books/archives-secretes-vol24